

**Semaine du 31 octobre au 4 novembre 2022**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** – Après 3 années de Covid, l'équipe d'Eurodom a accueilli à Bruxelles 120 invités institutionnels et membres socioprofessionnels des Départements d'Outre-mer

L'Assemblée générale de l'association EURODOM qui représente les filières professionnelles de Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion devant les institutions françaises et européennes s'est déroulée sur une journée entière le mardi 25 octobre 2022 à l'Hôtel Hilton Grand-Place. La dernière AG s'était tenue le 21 février 2019 à Bruxelles.

De nombreux invités institutionnels européens, nationaux et ultramarins ont répondu favorablement à l'invitation du Délégué-général Gérard Bally et ont participé au déjeuner et aux tables-rondes de l'après-midi sur les thématiques de l'agriculture, la pêche, le commerce et les enjeux de concurrence et de taxation.

Huit eurodéputés français ont fait l'honneur aux représentants des organisations socioprofessionnelles des DOM de se rendre disponibles, malgré une activité parlementaire particulièrement chargée ce même jour, et ont chacun souligné dans leurs interventions le soutien indéfectible du Parlement européen aux filières végétales, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie et de l'exportation.

En plus des membres d'Eurodom venus en grand nombre des quatre DOM, étaient présents au déjeuner et aux travaux de l'après-midi des représentants des directions-générales de la Commission européenne en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Concurrence, de la Taxation et du Développement régional.

Des représentants d'exécutifs régionaux de la Guyane, de Martinique, des Canaries et des Açores ont également participé à l'événement.



Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Monsieur Marc Fesneau, a ouvert les travaux de l'après-midi dans le cadre d'un message vidéo au cours duquel il a tenu à rappeler l'engagement du Gouvernement aux côtés des territoires ultramarins, porté par des politiques publiques telles que le chantier de transformation agricole des Outre-mer, l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici 2030 et le plan France 2030.

Toutes ces politiques permettent aux Outre-mer de regagner en souveraineté alimentaire et d'investir dans leur transition, en leur offrant des solutions adaptées.

Pour finir, le Ministre a porté une attention toute particulière à la question du commerce en affirmant être très attentif à l'équité de traitement : *« Nos agriculteurs ne peuvent pas être laissés sans solution, ni subir la concurrence de produits issus de pays tiers qui ne respectent ni les mêmes normes sociales, ni les mêmes normes environnementales. »*

C'est cette thématique qui était au centre de la première table-ronde intitulée *“La nouvelle politique commerciale européenne permettra-t-elle de répondre aux besoins spécifiques des RUP ?”*. Lors des débats avec la salle, les problématiques liées aux clauses miroirs dans les accords commerciaux et aux clauses de sauvegarde multilatérales à l'OMC ont été abordées.

La question de l'iniquité normative dans les accords de libre-échange a été au centre des débats. Marie-Pierre Vedrenne, vice-Présidente de la commission du Commerce International, et Arnaud Martrenchar, Délégué interministériel à l'Outremer et représentant de l'exécutif français lors de cette manifestation, ont reconnu la grande difficulté pour les régions ultrapériphériques d'être compétitives face à des pays tiers, voisins, qui exportent les mêmes productions sur les marchés européens, sans pour autant respecter les mêmes normes phytosanitaires, ni les mêmes standards sociaux et environnementaux.

La protection des productions des RUP dans les accords commerciaux a été soulignée comme étant une priorité majeure, à la fois pour garantir le dynamisme économique des RUP et pour permettre un approvisionnement des marchés continentaux en produits de qualité.

S'agissant du sujet des clauses de sauvegarde, la discussion a porté sur les difficultés auxquelles font face les acteurs qui souhaitent enclencher des clauses de sauvegarde multilatérales et le besoin de s'assurer que ces mesures, en plus d'exister sur le papier, disposent de procédures de mise en place réalisables pour des acteurs tels que les socioprofessionnels des RUP.



La deuxième table-ronde intitulée *“Comment le secteur primaire des DOM s’inscrit-il dans l’effort européen en faveur du développement durable ?”* s’est organisée autour du prisme du secteur agricole d’une part, et du prisme du secteur de la pêche, d’autre part.

S’agissant de l’agriculture, la Commission européenne, représentée par Monsieur Pierre Bascou, Directeur en charge des questions de Durabilité au sein de la direction-générale de l’Agriculture, a exprimé sa volonté de réorienter et diversifier l’économie des DOM, d’optimiser l’utilisation des fonds du POSEI, de mieux valoriser la ressource forestière et d’assurer une meilleure synergie entre le POSEI et les autres politiques européennes.

La question des clauses miroirs ainsi que celle des produits phytosanitaires ont également été abordées. Le débat a par ailleurs porté sur le futur cadre réglementaire sur les nouvelles techniques génomiques (NGT), pour le secteur de la banane notamment, qui est rudement mis à mal depuis plus d’une décennie par le champignon de la bananeraie, la cercosporiose noire. La Commission s’est engagée à déposer une proposition réglementaire sur les NGT mi-2023.

Concernant le secteur de la pêche, son importance pour les régions ultrapériphériques sur le plan de la sécurité alimentaire, de l’économie, de l’emploi et de la souveraineté a été à plusieurs reprises soulignée.

Plusieurs problématiques ont été discutées, telles que la lenteur du renouvellement des Accords de partenariat de pêche durable (APPD), la pêche illégale, l’absence d’une politique européenne de la pêche réellement adaptée aux spécificités ultramarines ainsi que le sujet du renouvellement des flottes de pêche dans les RUP.

Sur ce point, il a été rappelé que la situation de blocage actuel est due à des désaccords sur l'analyse de la capacité de pêche des flottes des RUP, qui ne prend pas réellement en compte la spécificité de ces régions. Les autorités françaises ont affirmé être mobilisées sur cette question et travailler avec les interlocuteurs concernés, tandis que la Commission européenne (DG MARE) a avant tout souligné le problème de la collecte des données scientifiques.

Enfin, la troisième table ronde intitulée "*Quels outils pour renforcer la résilience économique des Outre-mer ?*", a mis à l'honneur deux dispositifs essentiels aux productions des DOM, à savoir le régime de l'octroi de mer et le régime fiscal du rhum, qui ont pour but de participer au développement de ces régions en permettant à la production locale de faire face à la concurrence des produits importés.

A aussi été souligné le fait que la résilience de l'Outre-mer doit également passer par la confiance et la co-construction de solutions avec l'Union européenne, ainsi que par la capacité de ces territoires à innover.

**AGENDA DE LA SEMAINE**  
**Semaine du 31 octobre au 4 novembre 2022**

	<b>Conseil de l'UE / Conseil européen</b>	<b>Parlement européen</b>	<b>Commission européenne</b>
<i>Lundi 31/10</i>	Réunion informelle des ministres du commerce	<i>42ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE à Maputo.</i>	
<i>Mardi 01/11</i>		<i>42ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE à Maputo.</i>	
<i>Mercredi 02/11</i>		<i>42ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE à Maputo.</i>	
<i>Jeudi 03/11</i>			
<i>Vendredi 04/11</i>			